



Obligation du bailleur en matière d'isolation pour location

Par **nays**, le **12/02/2009** à **15:30**

bonjour, je loue un appartement dont l'isolation est moindre. je cherche à savoir les obligations de mon propriétaire à ce sujet. hauteur des plafonds réglementaire? cheminée normes? isolation thermique? en bref, j'aimerais tout savoir sur les normes en matière d'isolation thermique et normes sur l'état de la location? je vous remercie par avance. cordialement

Par **Paula**, le **14/02/2009** à **17:08**

Bonjour,

L'appartement loué doit être aux normes bien sûr. Mais le propriétaire n'a aucune obligation concernant l'isolation thermique.

C'est la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 qu'il faut consulter pour avoir tous les détails des normes à respecter.

Amitiés